

# Les Infos Pisanéennes



N°58 Juin 2023

**FÊTE NATIONALE**  
**SAMEDI 15 JUILLET**  
**20H30**

**SOUS LES HALLES**

Organisée par  
**La MAIRIE**

**FEU D'ARTIFICE**

**A**  
**23H**

Bal populaire animé par  
**CATHERINE JOUBERT**

**BUVETTE**

*Bonnes Vacances  
d'été !*





# ***SERVICES PUBLICS***

## **MAIRIE**

3, avenue Jean de Vivonne 17600 Pisany

☎ 05 46 94 80 20

[mairie@pisany.fr](mailto:mairie@pisany.fr)

**Ouverture au public**

**Lundi 8h30-12h00**

**Mardi de 8h30-12h00**

**Mercredi 8h30-12h00**

**Jeudi de 8h30-12h00**

**Vendredi de 8h30 à 12h00-14h00 à 17h00**

**Mr le MAIRE** : Sur rendez-vous

☎ 05 46 94 80 20 / 06 72 27 22 12

## **AGENCE POSTALE**

3 bis avenue Jean de Vivonne

17600 PISANY

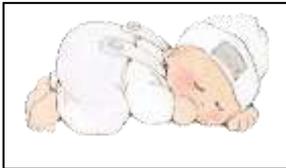
☎ 05 46 94 80 00

vous accueille du

**Mardi au samedi inclus**

**9h00 à 12h00**

# ***ETAT CIVIL***



## **NAISSANCES** :

**Camille AUDONNET** né le **07/5/2023**



## **MARIAGE** :

**DURANT Christophe et CAUET Emmanuelle** le **22/04/2023**

**DEBLAIS Benoît et JOSSAND Anne-Sophie** le **29/04/2023**

**NEUVEUX Norbert et PLAS Irmine** le **13/05/2023**

**MASSE Patrick et CHABANNE Polonia** le **22/06/2023**

## **PACS** :

**THOMAS Pierre et TALBOT Julie** le **13/5/2023**



## **DECES** :

**Mr FOURT Jean-Claude, 83 ans** le **11/05/2023**

**Mme COUILLANDREAU Raymonde, 71 ans** le **15/06/2023**

# POUR INFOS

## PERMANENCE MISSION LOCALE

Mme Anaïs LEBOEUF

☎ 05 46 97 49 50

Le jeudi matin et sur rendez-vous

## NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez de vous installer sur la commune de Pisany. L'équipe Municipale (élus et employés) vous souhaite la bienvenue.

Afin de mieux vous servir, faites-vous connaître en vous présentant à la Mairie afin de satisfaire aux formalités habituelles.

Inscription sur la liste électorale, OM, bacs et calendrier etc. Alors ...à bientôt. Merci.

## RECENSEMENT

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site. [www.mon.service-public.fr/](http://www.mon.service-public.fr/) recensement obligatoire citoyen obligatoire

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toutes inscriptions aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents de l'Agglomération de Saintes et France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil  
Informations  
et orientation



Accompagnement  
dans vos démarches  
administratives



Mise à disposition  
d'outils informatiques  
et aide à l'utilisation  
des services numériques



Plus d'informations dans votre France services ou sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



Comment venir à France Services ?

6 avenue de Bellevue  
(Centre commercial)  
17100 Saintes

Bus : Ligne A  
(Les Côteaux-Gare  
SNCF) - Arrêt Allende

Informations et prise de  
rendez-vous :  
05 46 73 41 18  
[ped@agglo-saintes.fr](mailto:ped@agglo-saintes.fr)

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)



## Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 Mars 2023

### **Approbation du règlement budgétaire M57 :**

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place un règlement budgétaire suite au passage à la nouvelle nomenclature M57, cela définit le cadre budgétaire, les différents votes du budget, le calendrier budgétaire, les provisions, la comptabilité d'engagement, l'exécution des dépenses et des recettes, le rattachement des charges et des produits à l'exercice de fonctionnement, les restes à réaliser d'investissement, la gestion de l'actif, l'entrée dans l'actif/gestion de l'inventaire, l'amortissement et la sortie de l'actif. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix le règlement budgétaire.

### **Autorisation de virement de crédit :**

Monsieur le Maire expose qu'avec la nouvelle nomenclature M57, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à faire des virements de crédits de section à section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections et conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Ces décisions seront transmises au contrôle de légalité et également au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits quand cela sera nécessaire.

### **Approbation du compte de gestion de la commune de Pisany du 01/01/2022 au 31/12/2022 ;**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion conforme aux résultats du compte administratif de 2022 est établi par Monsieur Jean-Michel Drouineau, comptable du Trésor public.

Dépenses de fonctionnement : 392 976,59 €      Recettes de fonctionnement : 408 294,65 €

Dépenses d'investissement : 189 031,08 €      Recettes d'investissement : 59 316,04 €

Le compte de gestion est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **Vote du compte administratif 2022 ;**

Voici les résultats financiers du compte administratif de l'année 2022 :

Solde de fonctionnement : 364 399,04 €      Solde d'investissement : 2 980,86 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

### **Affectation du résultat 2022 ;**

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent 367 379,90 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 7 219,14 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 357 179,90 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 2 980,86 €

L'affectation de résultat est votée à l'unanimité.

### **Vote des taux 2023 ;**

Pour 2023, le taux de la taxe foncière bâti est à 36,93 %, le taux de la Taxe d'habitation est à 10,33 % et le taux de la taxe foncière non bâti est à 49,89 %. Il n'y a pas eu d'augmentation de taux.

### **Vote du budget 2023 ;**

Le Budget prévisionnel 2023 est proposé comme suit : Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 736 060,90 €, les dépenses et les recettes d'investissement : 433 773,86 €. Le budget prévisionnel 2023 est voté à l'unanimité.

### **Vote des subventions ;**

Le conseil municipal propose d'octroyer les subventions suivantes : Pour l'organisation des boucles de Charente Maritime, à l'association l'Apogé Cycliste team U 17, 4 000 €, pour l'APE les chercheurs de trésors 50 €. Les subventions sont accordées à l'unanimité.

### **Annulation de la délibération 2023/01 pour le mandatement des factures d'investissement ;**

Monsieur le Maire expose que sur la demande de la Sous-Préfecture de Saintes, il est nécessaire de modifier ou d'annuler la délibération autorisant les mandatements de factures d'investissements avant le vote du budget, à la suite d'une erreur de calcul. Au vu du vote du budget 2023, il est souhaitable d'annuler cette délibération. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2023/01.

### **Vente d'une partie du terrain ZE 0032 au Centre de Gestion de la Charente Maritime ;**

Monsieur le Maire expose qu'il y a un projet de construction d'une antenne du Centre de Gestion autour de l'agglomération de Saintes. Pour cela le Centre de Gestion souhaite acquérir une partie du terrain cadastré ZE 0032 sur Pisany. Le Conseil Municipal doit déterminer le prix de vente au m<sup>2</sup>, il est décidé à 50 € net vendeur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de la parcelle ZE 0032 et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à cette vente.

### **Convention SPA 2023 ;**

Une convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants est proposée avec la SPA avec une participation de 0,60 € par habitant soit 466,20 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer et de faire les démarches nécessaires.

## **Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 23 Mai 2023**

### **Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie communale :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. Ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour la voirie accidentogène.

Le montant des travaux HT 24 671,23 € et TTC 29 605.47 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide départementale pour les travaux de voirie communale accidentogène et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Cession des parcelles cadastrées section ZD N°33P et ZD N°109P, sur la ZA des Marronniers, à la Communauté d'Agglomération de Saintes :**

Monsieur le Maire expose la cession des terrains cadastrés ZD N°33P et ZD N°109P pour une surface de 4 130 m<sup>2</sup> à la CDA de Saintes, pour permettre l'extension de l'entreprise Transpost Océan.

Il convient que la Communauté d'agglomération de Saintes de se porter acquéreur desdits terrains, afin de procéder par la suite à sa cession au profit de l'entreprise Transpost Océan,

Considérant l'accord de la Communauté d'agglomération de Saintes pour acquérir ces parcelles cadastrées ZD N° 33P et N°109P, d'une superficie de 4 130 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 21 € le m<sup>2</sup> net vendeur (vingt et un euros).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Demande de subvention du collège Saujon pour voyage Scolaire :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Principal du collège André Albert à Saujon sollicitant une demande de subvention pour un voyage pédagogique concernant un élève de Pisany. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50 €.

### **Publication de la base adresse Locale :**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal a la charge de la dénomination des voies et lieux-dits de leur numérotation. Il est proposé aux communes de mettre en place un fichier répertoriant l'intégralité des voies et des adresses présentes sur leur territoire, une Base Adresse Local (BAL) grâce au site « Mes adresses ».

Le Maire propose aux conseillers d'autoriser la publication de la base « adresse » de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Approuve la publication de la Base Adresse Locale telle que présentée, charge le Maire de la publication et des éventuels ajouts et corrections ultérieurs.

### **Concours des architectes, réalisation groupe scolaire :**

Vu la délibération en date du 15 Janvier 2020 décidant la création d'un pôle éducatif concentré sur Pisany,

Vu la délibération en date du 15 Février 2022 décidant d'attribuer le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SEMDAS pour le suivi des études et la réalisation du groupe scolaire,

Vu la délibération en date du 09/06/2022 : Autorisant la SEMDAS à lancer la procédure de mise en concurrence de la mission de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours, désignant les membres du jury de concours,

Vu la décision de Monsieur le Maire du 10/11/2022 fixant la liste des trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir :

Équipe ATELIER BHN / COMIN-CAMPGUILHEM / BETOM / CAP TERRE / ISABELLE HUMBERT / DELOMENIE / SVNACOUSTIQUE / CUISINORME (pli 8)

Équipe ATELIER DU TRAIT / INTERSECTIONS / ODETEC / INTERSCENE 3.0 / CABINET MARET ET ASSOCIES (pli 42)

Équipe MCVD ARCHITECTES / ODETEC / HARISTOY LANDSCAPE / GESCOR (pli 3)

Le jury de concours réuni le 27 avril 2023 a émis un avis motivé :

Sur les trois projets remis dans le cadre du concours, considérés conformes au règlement de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : DECIDE :

De désigner l'Équipe ATELIER DU TRAIT / INTERSECTIONS / ODETEC / INTERSCENE 3.0 / CABINET MARET ET ASSOCIES, lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire de Pisany,

D'autoriser la SEMDAS à engager la négociation du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique,

D'autoriser la SEMDAS à verser la prime intégrale de 16 500 € HT à chaque autre concurrent ayant participé à la procédure. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les points énoncés ci-dessus.

## Cérémonie du 8 mai 2023



Lundi 8 mai à 11 heures s'est déroulée la cérémonie de la victoire du 8 mai 1945 en présence d'élus municipaux, d'enfants et de concitoyens.



**Les Boucles de Charente Maritime 2023**, épreuve cycliste de Coupe de France de Division Nationale 2, se sont arrêtées pour la première des trois étapes à Pisany. La commune de Pisany a reçu les coureurs Élite appartenant aux Clubs de DN 2. Les Coureurs se sont élancés à 13 h pour 159.9 Kilomètres, et sont arrivés à 16 h 55, le premier a passé la ligne est Adrien GAREL de la Team Bricquebec Cotentin avec une moyenne de plus de 40 kms/h, devançant Maxime MAISON de Chartres Cyclisme et Titouan MARGERITAT du CC Périgueux Dordogne.

Un beau spectacle sportif qui a pu ravir les grands et les petits !



L'association Comité d'Animation, des Fêtes de Pisany organise, le samedi 8 juillet 2023 de 14h30 à 18h30, un après-midi d'animations pour les enfants sur le terrain de sport.



# SERVICES UTILES

## **PROFESSIONNELS DE LA SANTE**

**Cabinet médical : 7, Esplanade du Coudrat**

**Médecin Généraliste** ☎ 05.46.94.88.57

Dr Joshua COUSTATY

Dr Audrey FOUQUERAY

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

9h00-12h00/14h00-17h00

Jeudi: 9h-12h

**Pédiatre** ☎ 05.46.94.88.57

Dr Chloé GELLIS

Dr Fanny BLAVET

**Sage-Femme** ☎ 05.46.94.88.57

Caroline Maige

**Psychologue**

Maud NIEDERBERGER ☎ 06.71.43.19.42

**Diététicienne** ☎ 07.67.67.57.42

**Infirmières** ☎ 05.46.97.83.76

RICHE Alexandra-JAULAIN Claire

**Masseur kinésithérapeute** ☎ 05.46.94.88.88

Silvia ENES CAPEIO

**Ostéopathe** ☎ 06.13.09.34.55

Antoine BERNARD

**Pharmacie** ☎ 05.46.94.86.62

VIDALIE Jean-Pierre – IMBERT Jean

3, esplanade du Coudrat

## **COMMERCES et LOISIRS**

**BOULANGERIE – PATISSERIE**

M. et Mme VINET ☎ 05.46.94.84.25

**EPICERIE-BOUCHERIE CHARCUTERIE**

**BAR-TABAC**

VIVAL ☎ 05.46.93.47.31

**VENTE DE LAIT EARL GUILLET** Michaël

☎ 05.46.94.66.78 / 06.03.80.71.24

**CHAMBRES D'HÔTES**

LEPENVEN-BOUCHER ☎ 05.46.94.80.31

**TABLES D'HÔTES**

CHATEAU DE PISANY

BARALLIER ☎ 07.57.63.31.66

## **Services d'urgences**

La nuit, le week-end, les jours fériés...

Besoin d'un médecin ☎ 05.46.27.55.20

SAMU ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Secours depuis un portable ☎ 112

Centre hospitalier ☎ 05.46.95.15.15

Centre anti-poison ☎ 05.56.96.40.80

## **ARTISANS ET AUTRES**

**A.B. CARRELEUR**

SAVARIT Raphaël ☎ 06.62.07.57.99

**AGENCEMENT CUISINES SALLES DE BAINS**

MAINE Olivier ☎ 06.63.03.24.68

**COIFFEUSE HOMMES-FEMMES**

LATOUR Vanessa ☎ 05.46.93.12.87

**LABORATOIRE SUBLIMM** ☎ 05.46.94.80.23

**L'HYMALAYA SURF-MANEGES FORAINS**

BOUYER Patrice ☎ 06.14.11.87.51

**PISCINES DU POITOU**

LUGROS Rodolphe ☎ 06.89.07.42.99

**PROXIMUM**

BORGEOT Vincent ☎ 05.46.93.66.01 / 06.60.54.09.34

**SYSTEME INFORMATIQUE**

SARL ADEQUATE ☎ 05.17.39.00.19

**ESTHETIQUE O'massage** Justine ☎ 06.52.93.36.94

Epilations-massages et soins

**TAXI** ☎ 06.87.10.71.68

Yohan Franchi

## **ZONE D'ACTIVITES « LES MARRONNIERS »**

**ATLANTIQUE GARAGE**

M. VINCENDEAU Bruno ☎ 05.46.93.74.87/06.77.92.69.48

**HANDI-PHARM CHARENTES**

Vente exclusive aux professionnels

**INTEGRAL SPORT** ☎ 05.79.80.60.80

**PAYSAGE 17-PAYSAGISTE-ELAGUEUR**

M. OCTEAU Stéphane ☎ 05.46.02.02.70

**TERRASSEMENT ET TRANSPORT**

M. GOURBIN Francis ☎ 05.46.92.67.89

**TRANSPOST OCEAN** ☎ 05.46.91.70.58

**RESEAU Daniel MOQUET-SIGNE VOS ALLEES**

Ent ETILLIEUX ☎ 06.68.84.66.13-05.46.98.41.72

**SCI CARMA-ENTREPRISE DE POMPAGE**

M. CHATELIER ☎ 06.21.58.66.53

**CONCEPT METAL**

M. PLISSON Alan ☎ 05.46.98.73.86

**ARTEIS CONSTRUCTION**

M. SIELINO Sylvain ☎ 05.46.05.43.25

**DEPOT DE GAZ-SARL Atlantique**

**SCI GOTZ**

M. BONHOMME ☎ 06.19.30.25.69

**MOBIL SERENITE**

M. Teddy MALLET ☎ 05.16.20.51.52

Directeur de publication : Pierre Tual

Rédaction et mise en page : mairie de Pisany